L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, JANVIER 8 1856.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.,
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES :
G. F. WEISSE, H. DUPOUR,
E. DEVIGNEUX, S. MABEY.
Rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS :
MARDI MATIN, 8 JANVIER.

ABONNÉS A LA SEMAINE.

Les portiers de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements à la semaine, à raison de 25 cents pour les six numéros. Ils se présente tous les jours dans nos bureaux des personnes qui désirent s'abonner pour un mois ou deux, mais comme, en leur ouvrant un compte particulier pour une aussi courte période sous surcharge pour sans profit la comptabilité, nous avons résolu de tout concilier en autorisant nos portiers à nous recevoir. C'est donc à ces derniers que les abonnés à la semaine devront payer le montant de leur abonnement hebdomadaire.

LE NOUVEAU CORPS DES POMPIERS.

On sait déjà que le marché pour protéger la ville contre l'incendie a été adjugé à l'Association Charitable des Pompiers pour la somme de $70.000 par an. Des membres de cette Association, MM. I. N. Marks, Yancy, Goodrich, de Choiseul et Lugenbuhl, a été chargée de préparer les réglements du nouveau corps, et a rempli ce devoir avec une remarquable intelligence. Son œuvre a été adoptée par l'Association et ratifiée par le Conseil de ville. Nous allons analyser les réglements dont il s'agit.

Le soin de présider à l'exécution du marché pour la protection de la ville contre l'incendie est confié à une commission de cinq membres de l'Association charitable des pompiers qui seront choisis tous les ans. La commission se réunira deux fois par mois : elle prendra connaissance de tous les comptes, tiendra un registre où seront inscrits les palements : fera parte par le secrétaire au tableau mensuel où seront portées les sommes dues aux pompiers ; représentera dans tous les cas l'Association : examinera les rapports adressés par l'ingénieur en chef au Conseil de ville ; servira d'intermédiaire entre le conseil des délégués et le Conseil de Ville pour tout ce qui a rapport aux incendies ; consultera le chef des pompiers quand elle le croira nécessaire ; renverra du service, suspendra ou condamnera à l'amende tout individu employé par l'Association qui aura fait preuve de négligence, ou se sera montré inhabile, ou aura été absent pendant un incendie, ou n'aura pas obéi aux ordres de son chef, ou se sera enivré ou n'aura pas rempli ses devoirs.

Les employés qui seront ainsi frappés pourront faire appel au conseil des délégués.

Les commissaires ci-dessus mentionnés feront l'évaluation et la remise des propriétés, terrains, etc., faites pour le service des dépôts et emplacements, s'il y a lieu, et jugeront à propos, des experts pour les aider ; le tout avec le concours de l'ingénieur en chef et de ses aides. Ils achèteront et feront réparer les pompes, les tuyaux, échelles, etc. Ils auront l'entière disposition des fonds versés dans la caisse de l'Association, en vertu du marché conclu avec la ville, et opéreront, avec le concours du président et du comité de finances, le placement des sommes qui resteront à l'Association après le paiement des dettes. Ils ne seront pas rémunérés et pourront être destitués par un vote des deux tiers du conseil des délégués. Cette même majorité pourra abroger, amender ou modifier les réglements de l'Association.

L'Association nommera un secrétaire qui recevra les sommes dues à celle-ci et opérera tous les paiements, qui tiendra les livres des commissaires et ouvrira un compte pour chaque compagnie de pompiers. Ce secrétaire déposera les sommes qui auront versé entre ses mains dans la banque que lui aura désignée les commissaires. Il touchera à la fin de chaque mois l'allocation due à l'association par la ville. Il fera une fois par mois aux commissaires un rapport des différents comptes et de ce qui restera en caisse. Il devra, avant d'entrer en fonctions, fournir un cautionnement de six mille piastres ; son traitement sera de $1.500 par an, payables mensuellement.

Le secrétaire de l'association sera également le secrétaire des commissaires ; pour ce nouveau service il recevra six cents piastres d'appointements par an.

Le Conseil des délégués aura un ingénieur en chef et deux aides-ingénieurs qui exercent leurs fonctions pendant un an, à moins qu'ils ne soient destitués. Ils devront se rendre sur le théâtre de tous les incendies, au premier son de la cloche d'alarme, et porter des insignes qui les fassent reconnaître. Ils organiseront les secours et commanderont, s'ils le jugent à propos, l'aide des personnes présentes. Ils devront veiller au maintien de l'ordre.

L'ingénieur en chef exercera sans partage le commandement aux incendies ; il prendra toutes les mesures nécessaires pour protéger les bâtiments menacés, empêcher la cohue, sion et organiser les secours. Il veillera à ce que les pompes et les dépots soient toujours en bon état, tiendra une liste exacte du personnel de chaque compagnie et fera une fois tous les six mois un rapport au comité des incendies du Conseil de Ville sur la situation du corps, les accidents, les maisons détruites par le feu, etc.

L'ingénieur en chef pourra, pendant un incendie, commander au capitaine de chaque compagnie deux hommes qui seront munis de cordes et de pieux pour former un cercle autour du foyer de l'incendie.

Les rapports et communications de l'ingénieur en chef parviendront au Conseil de ville par l'intermédiaire des commissaires.

L'ingénieur en chef est autorisé à suspendre, avec le concours des commissaires, la compagnie qui violera les conditions du marché conclu avec la ville.

Le premier aide ingénieur prendra les ordres de l'ingénieur en chef et le remplacera en cas de maladie, d'absence, d'incapacité momentanée, ou tout autre empêchement.

Le second aide recevra également les ordres de l'ingénieur en chef et remplacera le premier aide dans les cas de maladie, absence, etc. L'ingénieur en chef et ses deux aides pourront être destitués par un vote des deux tiers des délégués. Les accusations portées contre eux devront être écrites et remises aux mains des commissaires.

L'ingénieur en chef se tiendra au bureau du trésorier de l'association ; il devra avoir un cheval dont l'entretien sera à ses frais. Il pourra, avec le consentement des commissaires, prendre à gages des hommes pour aider les pompiers. Son salaire sera de $2.250 par an ; celui de chacun de ses deux aides, de $600 par an.

La compagnie de la pompe à vapeur se composera de 12 hommes au moins et de vingt au plus, y compris les officiers. Il y aura pour cette pompe un ingénieur qui sera nommé tous les ans par les commissaires et qui recevra un salaire de $2000 par an. Il devra engager à ses frais un aide et fournira, avant d'entrer en fonction, un cautionnement de $5.000. On engagera également pour la pompe à vapeur deux conducteurs et un chauffeur qui recevront chacun $480 par an.

La compagnie de tuyaux pour la pompe à vapeur se composera de quinze hommes au moins.

L'ingénieur en chef nommera deux sous-ingénieurs de cinche qui recevront $40 par mois.

Les anciennes compagnies de pompiers qui consentent à servir sous l'Association conserveront leur organisation. Celles qui désireraient les pompes se composeront de 30 hommes au moins, y compris les officiers, et les compagnies d'échelles, de 15 hommes au moins. Pour être admis dans ces compagnies il faudra être âgé de dix-huit ans au moins. On n'y recevra pas d'apprentis sans le consentement écrit de ceux à l'autorité desquels ils sont soumis.

Les compagnies de pompiers seront de service à tous les incendies, et en arrivant sur le théâtre du sinistre occuperont la position qui leur sera assignée par l'ingénieur en chef ou leur aides. Elles devront tenir les pompes en bon état, les dépots seront fermés et les pompiers, qui ne seront pas de service, ne devront pas s'y rassembler sans l'ordre de leurs chefs.

Chaque compagnie recevra $1,200 par an et aura droit annuellement à 300 pieds de tuyaux neufs. Les pompiers devront porter aux incendies des insignes qui les fassent reconnaître.

Toutes les compagnies seront sous les ordres de l'ingénieur en chef et des commissaires.

MUIT JANVIER.

L'anniversaire de la glorieuse bataille du 8 janvier 1815 sera célébré aujourd'hui avec la pompe accoutumée. Nous jugeons inutile de rappeler les souvenirs de cette époque héroïque : ils sont présents à la mémoire de tous les Louisianais. Il y a aujourd'hui quarante-un ans, les Américains repoussaient énergiquement les Anglais qui venaient pour nous ramener après lui avoir fait subir des pertes considérables. Ce triomphe, qui frappa de stupeur l'Angleterre, fut sur les armes américaines un lustre [illegible] fait qu'accroître. Nous avons [illegible] notre quelque-uns des intrépides soldats de 1814-15 : ranimons leurs souvenirs à ces défenseurs de notre sol, et prouvons leur que notre reconnaissance grandit au lieu de s'affaiblir avec les années.

Aujourd'hui Commission. — L'élection annuelle des directeurs de la société des Orphéons prop l'année courante aura lieu mercredi de la [illegible] prochaine. Voir aux avis.

Dépêches Télégraphiques,
TRANSMISES A L'ABEILLE.

ARRIVÉE DE L'ARAGO.

Nouvelles d'Europe de quatre jours plus récentes.

CONFIRMATION DE LA PRISE DE KARS.

Traité entre la Suède et les Alliés.

Négociations de paix.

STEAMER CANADA.

Orage de neige dans le Nord.

Suspension de la navigation de l'Ohio.

Mauvaiss Sécurgnes et Amélioration.

New York, 7 janvier.—Le steamer *Arago*, parti de Havre, est arrivé hier à New York avec des dates de Liverpool et de Londres, du 29 décembre. Les avis qu'il apporte sont par conséquent de quatre jours plus récents que ceux reçus par le *Pacific*.

Théâtre de la guerre.

La prise de Kars est confirmée. Sept mille Turcs, y compris le général Williams et neuf pachas ont été fait prisonniers par l'ennemi qui avait en outre toutes les ressources et les munitions de guerre.

Le général Bodisco a été nommé général à Kars et se propose d'attaquer incessamment Anatalia et la redoute de Kali. Les Armenens fournissent en abondance de vivres à son armée. Les dépêches entre Kars et Erzerous sont occupes par les Russes.

Tout est tranquille en Crimée.

Il ne fait en Angleterre de grands préparatifs pour mettre sur un pied formidable la flotte qui doit stationner dans la Baltique le printemps prochain.

La Suède et les Alliés.

Le Daily News de Londres assure que la Suède a conclu un traité avec la France et l'Angleterre. Les résistances ministérielles des membres de l'opinion [illegible] ont été vaincues, de sorte s'engage, de son côté, à n'en [illegible] aucune partie au profit de la Russie.

Négociations de paix.

Le comte Esterhazy a quitté Vienne le 16 décembre pour Saint-Pétersbourg avec d'importantes dépêches renfermant de nouvelles propositions pour la négociation de la paix. Il a l'ordre de retourner immédiatement en Autriche dans le cas où les réponses arrivé, il y a présumé qu'alors le cabinet de Vienne rappellerait l'ambassadeur autrichien de St-Pétersbourg.

La différence entre les gouvernements anglais et français sur les conditions auxquelles la paix pourrait être conclue, a été résolu par les bons offices de lord de Redcliffe.

L'ambassadeur de Prusse est arrivé à Saint-Pétersbourg le 9 décembre.

Le Canada.

Le steamer Canada, parti le 22 décembre de Liverpool pour Boston, n'est pas encore arrivé. Il compte déjà 17 jours de mer.

Marché de Liverpool.

Rien de changé depuis le départ du *Pacific*. Il s'est fait 18.000 balles de coton en trois jours. Le Fair Orleans vaut 5 1/4 d. le Middling 5 3/4.

Les farines et le blé sont languissants et les prix n'ont pas varié.

Le riz jouit aux autres articles est tranquille.

Les consolidés sont cotés à 88 3/4. La Banque de France a augmenté le taux de l'escompte.

Horticulteurs Français.—On peut voir au No 7 rue St-Charles, une magnifique collection de plantes à fleurs et à fruits, une très grande variété de bulbes à fleurs, de graines de fleurs et de graines potagères. Cet assortissement remarquable appartient à M. Bolmain, horticulteur-fleuriste français, dont les prix sont extrêmement modérés.

Huile sylvique.—C'est le nom d'une huile nouvelle qui se vend chez MM. W. P. Kirkland & Co, 85, rue de la Commune. L'huile sylvique est incontestablement la plus économique que puissent employer les familles : elle ne coûte que 60 cents le gallon, tandis que l'huile de graisse (*lard oil*) dont on se sert communément coûte en ce moment $1 30 le gallon. L'huile sylvique exige des lampes particulières, mais toutes les lampes peuvent être facilement adaptées à leur nouvelle destination. MM. W. P. Kirkland & Co. se chargent, à un prix très modéré, de leur faire subir les modifications nécessaires. Nous appelons l'attention des familles sur l'avis que ces derniers publient aujourd'hui dans nos colonnes.

Provisions de famille.—On trouvera au magasin de A. Tirth, 75 rue de la Vieille-Levée, d'excellent riz, du sucre de première qualité, du café, de l'huile, en un mot tout ce qui est nécessaire à la consommation. Ces denrées sont d'une qualité supérieure et sont vendues à des prix très modérés.

Economie de gaz.—Le régulateur de Kidder permet à eaux qui s'en servent d'opérer, dans la consommation du gaz, une économie de 25 pour cent, et la lumière que l'on obtient est admirable de pureté. Que l'on en fasse l'essai et on ne le regrettera pas. S'adresser, comme l'indique plus loin un avis, rue du Canal, No 117.

CONSEIL DE VILLE.

Conseil des assistants aldermen.—Le conseil s'est réuni hier soir.

Le trésorier annonce qu'il y avait en caisse, le 5 du courant, une somme de $63,702 23.

Lettre du voyer relativement au mauvais état des chemins macadamisés des chemins planchéiés, et à certaines personnes qui n'ont pas rempli les conditions de leurs marchés—Adopté.

Résolution de M. Gerpol, ordonnant de vendre le marché pour réparer les chemins macadamisés de la ville. Cette résolution est modifiée. Le conseil ordonne de se réparer que les chemins planchéiés sur lesquels passent les omnibus—Adopté.

Lettre de M. James L. Lusk, abnégant au conseil que la loi qui défend de laisser du fret sur la levée au-delà d'un certain nombre de jours, est constamment violée, et que les barres pour rouler sont le pavés enorme qu'ils supportent. M. Lusk déclare qu'il attaquera la ville s'il subit des pertes par suite de la négligence des autorités. La lettre est soumise au comité de police.

Résolution de M. Wiltz, demandant au voyer qu'il collériait de faire macadamiser la rue de l'Esplanade du côté nord, de finir la rue Royale jusqu'au chemin du Bayou et du côté sud, depuis la rue Clai-borne jusqu'au bayou St-Jean—Adopté.

Résolution du comité de finances, nommant un commis qui recevra mille piastres et qui devra faire certaines recherches pour vers le fer moulant, le terrains etc., dont les propriétaires sont inconnus (le but de la résolution est de faire percevoir le fort montant de la taxe due sur ces propriétés)—Adopté.

Le comité charge de s'occuper des mesures à prendre contre M. Jackson, recorder du 6ème District, présente un rapport dans lequel il déclare que par une dénonciation s'est confondu—Adopté à l'unani-mité.

Résolution de M. Nash recommandant la *creation* d'un poste de gardien de nuit pour les ordres du maire—Renvoyé à un comité de police.

Le conseil s'ajourne à mardi soir.

CHRONIQUE LOCALE.

La place de Shell.—M. Huffy, shérif de la paroisse d'Orléans, est en ce moment en fonctions hier matin il a été présente devant la Cour Supreme et a fait enregistrer les actes et les archives du bureau lui ont été livrés par M. Marigny.

Vous les noms des députés de M. Huffy :

Michel de Armas, E. Weyham,
Sampson Blossman, Samuel Powers, depuis gardien de prison,
J. I. Payne, Wm Voss,
John W. Walker, G. Bernhardsey,
P. Labarre, Adolphe Aubert,
Robert Smith, J. H. Day, depuis teneur de livres et caissier,
N. Bermondy Jun Geo. K. Rogers,
Chas. Hepburn Jnr Anthony Prados.

Théâtre de la Bourse.—Ce soir n'a lieu, au Théâtre de la Gaîté, la dernière représentation de Violet ou la vie d'une actrice, drame en cinq actes, qui sera suivie de Bagot Jack, vaudeville.

Théâtre St Charles.—Nous rappelons aux habitués du Théâtre St Charles que l'engagement de M. et de Mme Barney Williams expire à la fin de la semaine-Ce soir, "Fairy Circle" et "Irish Lion."

Musée Vanecom.—Le museum de M. Vanucchi est trop peu fréquenté à notre goût, tous les soirs, se prépare à la porte. Il faut que le public ait connu de la belle représentation qui y exécute ses tours merveilleux sont bien réelle pour que les curieux s'opposent avec tant de complaisance à son appel. Mlle Mary Adams a exécuté devant une société choisie, de chaque manière expérience les Dames Blanches, et a prouvé que un jeune femme aux manières aisées, surtout par une admirable dextérité manuelle, faculté, avec le concours de la nature, de faire concourir plus non le cartalage, la rapidité d'exécution, la justesse de l'œil et la sûreté de la main, à un succès complet. Mlle Mary Adams a exécuté un appareilleuse au premier abord à M. Adams : mais si l'on veut analyser ce talent extraordinaire : l'espèce remarquable de M. Adams est moins généreux que des devanciers, distribue des choses arrachées aux éléments ; il n'est pas un de ces derniers qui n'obéissent en ce moment à la petite manœuvre, bonbons, etc. Les trompettes du Jugement et les Dames Blanches ne sont plus connues dans les familles aussi bien que les quille sous ingénieuse exécution par lui avec tant d'adresse, et dont la moindre vertu est sans surprise et sans admiration. Mlle Mary Adams a fait des choses non plus difficiles. La double vue dont fait preuve Mme Adams est vraiment extraordinaire : elle lit sans ouvrir les yeux et elle nomme cependant tous les objets qui lui sont présentés.—Il y a une représentation tous les soirs à 7 heures et demie précises. Vis-à-vis, No 107, rue St Charles, vis-à-vis le théâtre St Charles.

Campbell Minstrels.—La troupe de ces excellents artistes va croissant. Nous rappelons à ceux qui ont le goût de la bonne musique et de l'esprit que le bénéfice de M. Keen a lieu après demain, jeudi. M. Keen a un remarquable talent sur l'accordéon.

Inscriptions dans les différents cimetières de la ville durant la semaine expirant dimanche, 6 courant, à 6 heures du matin :

Cimetière de l'hôpital de charité..... 11
Cypress Grove No 1..... 2
" No 2..... 1
Cimetière des Odd Fellows..... 9
de Greenwood..... 1
Lafayette..... 13
Cimetière Catholique No 1..... 5
" No 2..... 23
" de St. Vincent de Paule..... 18
" de l'Asile de St. Joseph..... 2
" de St. Patrick..... 6
Total..... 96

N. B. O. Typographical Union.—L'assemblée semi-annuelle de cette société a eu lieu samedi dernier. Les officiers dont les noms suivent ont été élus :

Président—R. A. Patterson.
Vice président—M. G. B. Harrison.
Secrétaire—M. T. H. Draper et T. Rodgers.
Trésorier—M. H. L. Bakers.
Correspondant—M. W. H. Adams.

Le 1er rue 1er de Chartres.—Le coroner a pratiqué hier la levée du corps de jeune Carter, qui a été tué dimanche soir, dans la rue de Chartres. La veuve seconde Charles Anderson, âge de seize ans. Celui-ci a été arrêté dans la boutique du charpentier de M. Webster Long, rue Conti. Il a offert aucune résistance à l'officier et a avoué son crime. Il a dit plus tard que Carter et d'autres enfants le frappaient et qu'il n'avait fait que se défendre. Il est en prison. Carter avait 15 ans.

Devant la 1re Cour.—John Martin et William Graham, accusés d'avoir violemment assailli et estropié Thomas Hilliard, à bord du bateau à vapeur "Star of the West", et de lui avoir enlevé quinze piastres, ont subi hier devant le recorder Bright, un interrogatoire à la suite duquel ils ont été renvoyés devant le Première Cour de District—Pas de cautionnement.

Gabriel Mitchell, conducteur de cab, devra se présenter devant le même tribunal, sous prévention d'avoir porte un coup de couteau à Philip Sweeney—Cautionnement de $500.

John Graham, pour avoir frappé Wm Zabrinski Sur-Express, fausse d'un cautionnement de $300.

Arrestation.—Peter Foreman a été arrêté hier pour avoir volé, dimanche, chez Nancy Mayfield, rue Royal, et l'avoir blessée à la tête.—Cautionnement de $500 en attendant l'instruction.

La police du Premier District a arrêté Victor Roberts, Wm. Smith et Lewis Beckwith, qui ont essayé de faire partie de la bourse qui a été volée, le décembre pour $1000 de bijoux au cafe "Uncle Sam," concierge Poydras et Front Levee.—La restoration des objets trouvés a été opérée par le chef.

John Donnelly et Michael McCormick ont été arrêtés, dimanche, à une heure, dans le Troisième District. Le premier est accusé d'avoir poignardé un homme. L'affidavit accuse le second de complicité.

Le Quatrième District a arrêté Pierre Williams en prison dans le Quatrième District pour avoir commis une tentative de meurtre sur la personne de l'officier Clement, prisonnier lui-même.

Le recorder du Deuxième District a ordonné hier une diversion de la loi qui ne soupçonne de [illegible] barrées, il y a environ une semaine, dans la chambre de M. Charles Margerie, rue de la Vieille Levee, et d'avoir volé une montre en or, une chaîne en or et une bague en diamant de $120.

L'officier Bailey a arrêté hier un serout, par ordre du recorder, John Russell, boxeur de la rue Gallaud, sur lequel il a trouvé une arme.

Incendies.—Le feu a éclaté, hier soir, à 7 heures, et demie, dans le magasin en bois à trois étages, situé rue du Camp, No 9, et dont le rez-de-chaussée est occupé par M. Gregoire & Wilson, liquoriers. Grâce aux efforts des pompiers les magasins supérieurs sont moins endommagés que des vitres, du linge, au premier. La perte est couverte par l'assurance.

Mort d'un pensionnaire.—James Reed, irlandais, âgé de 60 ans, est mort subitement, dimanche soir, dans un des cachots du Premier District. Verdict : apoplexie causée par l'abus des liqueurs alcooliques.

Acquittés.—Les personnes qu'un affidavit accusait d'avoir assassiné Francisco Rodondo dans les Terres Noires, rue de la Levee, se sont présentées hier devant le recorder Bright, qui les a acquittés. Il n'y a pas eu de preuve contre eux. M. Rodondo vivait dans la chambre à bas de l'hôtère du mesure, est en prison.

Mort d'un chemineau.—Joseph Pelicias est mort dimanche matin, à l'âge de 101 ans, dans une cabane qu'il habitait à l'embouchure du Bayou St-Jean. Fêtes à ce sujet, et Louisiane lorsque vivait encore, il avait alors vingt-deux ans. C'était un des héros de 8 janvier.

Institut St Charles.—C'était l'autre jour fête de Bienville, fête de famille heureuse et [illegible]. Les parents des jeunes élèves et quelques étrangers s'étaient réunis à l'Institut St Charles où Mme Charles Marie Marié faisait la distribution annuelle des prix. Nous nous étions rendu au [illegible] à l'invitation de Mme Marié, et nous avons toujours avec plaisir [illegible] ces cérémonies gracieuses ; nous [illegible] à voir ces frais visages, à entendre [illegible] douces nous parler science, histoire, littérature ; c'est la science de pouillée de ses épines.

Nous avons été surpris, nous l'avouons, de trouver dans ces jeunes têtes des notions [illegible] et d'études assez profondes. Le théâtre qui fut passé en revue, les oratorio [illegible] amalgames, et le cénacle de Fénélon [illegible] par Mlle Octavie Pierrot dans la constance jeune et modeste contrastait avec le [illegible] des réponses. Le mouvement fut [illegible] de cette occasion pour marquer des progrès de cette occasion pour parler de l'exposition, [illegible] de la méthode suivie [illegible] Mme Marié ; l'habile [illegible] ses [illegible] de [illegible] et nous ne pouvons que répéter ce que chacun sait avec [illegible] que nous.

Après l'examen d'ici qui fut un long succès, quelques élèves sécurisant au public des compositions originales qui leur [illegible] les [illegible] Mlle Octavie Pierrot une charmante et poétique composition intitulée Bienville, et distribuées des prix terminé la séance. Le premier prix d'excellence fut donné à Mlle Orlanie Pierrot dont le nom se trouve porté la troisième fois sur nos livres plume ; les noms les plus souvent cités et que nous avons pu retenir sont ceux de Mlles Nathalie Labranche, F. Pierrot, J. Bernard, Ed. Rossan, Mlles Humphreys, Stuart Hérétion, S. Chilton, M. Wilson et Marguerite Meyronne.

La musique a droit à nos hommages ; cette branche importante est confiée à Mme De Jumilhac, dont le talent et le vaste [illegible] de Calomes dont le talent et le vaste [illegible] monde. Nous voulions cent ans charmer toute le monde. Nous ne terminerons pas sans dire combien nous avons admiré l'attitude modeste et la bonne tenue de ces jeunes élèves, et comme nous avions reconnu la main savante nous avons reconnu la femme comme il faut. Tant de soins, de talents ne sauraient être vains ; aussi Mme Macé voit-elle chaque jour croître le nombre de ses élèves.

Charles, nous pommes heureux de le proclamer, est appelé à de grands triomphes ; c'est une des bonnes maisons d'éducation de la Louisiane.

BALTIQUE.

Hambourg, 8 décembre.

Après le départ des deux amiraux alliés, les navires de guerre anglais qui séjournaient encore dans les eaux des deux golfes de Finlande et de Riga ont reçu de l'amirauté l'ordre de retourner en Angleterre.

Les audacieux commandants anglais ne recevront pas d'ordre de rentrer dans la Baltique est devenue pour eux une mer à exploiter au profit de leurs intérêts pécuniaires, les nombreuses captures de navires de commerce neutres et russe qu'ils y ont successivement faites, les propriétés privées dont ils ont réussi à s'emparer, leur ont procuré l'occasion de grossir leur fortune particulière au détriment de beaucoup de négociants trop entreprenant et trop téméraires. Or, la saison d'hiver est plus propice aux captures que celle de l'été, en ce sens que le commerce russe et celui des Etats riverains neutres spécialisant largement sur l'extrême pénurie qui règne dans les provinces de la Baltique en fait de denrées exotiques et coloniales, et surtout de sel et de salaison.

Le fait suivant vous donnera une idée de cette espèce de disette. Un navire norwégien trompant la vigilance des croiseurs anglais à l'entrée de la côte de Finlande, a pu entrer à Baltishport avec un chargement de sel qui y a été immédiatement vendu au prix énorme de 8 roubles argent les 100 livres. Le café et toutes les autres denrées coloniales y ont atteint des prix tout aussi exorbitants.

COMMERCE FRANÇAIS.

On lit dans le Bulletin commercial hebdomadaire de la *Presse* :

"Le calme des affaires continue dans le commerce parisien, et l'on ne s'aperçoit pas encore du mouvement qui se manifeste chaque année dès les premiers jours de décembre pour les préparatifs du jour de l'An. Les magasins ne se hâtent pas de faire leurs approvisionnements, la rareté du numéraire restreint partout les achats, et les fabriques ne travaillent guère en vue de l'exportation.

"L'ouvrage ne manque pas cependant dans la plupart des ateliers. Presque toutes les maisons importantes de Paris et des départements se ressentent de l'absence douvriers qui ont pris du service dans l'armée depuis la guerre d'Orient. A cette cause s'ajoute que l'on se plaint de la difficulté de la main d'œuvre.

"La plupart des fabriques lyonnaises ont encore beaucoup de commissions en retard et ne peuvent pas y satisfaire. Cette émotion a été produite sur cette place par un avis de commissionnaires américains qui menaçaient de laisser les marchandises françaises qui n'auront pas été livrées en temps utile.

"On attribue cette rigueur aux nouvelles arrivées depuis quinze jours de New-York, où la situation commerciale et monétaire est devenue plus défavorable à la suite des avis reçus de Londres.

"Ce qui prouve cependant doit rassurer complètement sur les suites de l'espèce de morte saison qu'on signale en ce moment, c'est que le commerce n'est pas laissé entraîner depuis longtemps à acheter des marchandises par spéculation. On n'est montré partout fort réservé, du moins, à l'exception produite par l'Exposition universelle.

"Il en résulte que le stock des marchandises fabriquées dépasse nulle part les besoins ordinaires de la consommation, et qu'il n'y a plus lieu de craindre d'encombrement dans les magasins, et par suite de crise commerciale. Les matières premières se maintiennent à des prix élevés, tandis qu'au contraire les prix de produits de fabrique sont à des prix modérés, et que les ventes faites par les manufacturiers à faire des approvisionnements.

UNE TROMBE A TUNIS.

On écrit de Tunis, au *Moniteur universel* du 28 novembre :

"Le 18 du mois, de la Goulette à Ité, le 18 de ce mois, le théâtre d'un grave sinistre, dont je n'ai pu vous rendre compte immédiatement, attendu que la nouvelle en fut reçue le jour même où le courrier allait partir.

"Pendant la nuit du 17 au 18, un vent violent de sud-est n'avait cessé de souffler avec une grande violence et une houle très forte agitait la rade. Le 18 au matin, le même vent régnait encore : le temps était sombre, mais aucun danger ne semblait menacer les navires et les bâtiments en rade. Le baromètre était à 26 degrés. Vers les sept heures, le temps s'obscurcit davantage : des éclairs se succédèrent suivis de coups de tonnerre qui éclatèrent avec plus de fracas à mesure que le ciel s'assombrissait. Le vent faiblit et la houle cessa presque. Les coups de tonnerre violents, une pluie de gros grêlons survint et dura environ cinq minutes ; puis, le temps s'éclaircit et le vent se mit à souffler du nord-est. Il parut vouloir se relever, et, tout à coup, il tombe comme une masse, sans aucune secousse, sans aucun signe qui s'avancait vers la mer. Bientôt, le 18 de la Goulette, une trombe se dirigeait sur la rade de la Goulette.

"Le temps était pluvieux : le vent avait presque cessé de souffler ; mais, cependant, rien ne faisait présager une tempête. Tout à coup, vers midi, un cri retentit à être houleuse. La trombe s'étendit sur la mer qui n'était plus alors qu'une vaste nappe d'écume, et s'approchait rapidement des navires mouillés dans la rade. Il était alors presque impossible de voir, de la Goulette, les ravages qu'elle exerçait, mais on pouvait se rendre compte de la direction de la trombe tourbillonner sur la rade avec un bruit formidable, n'étant, hélas! que trop sûrs de ses ravages, nous ne pouvions nous soustraire à la vue de ce spectacle, et notamment sur Parsenal, où elle causa les plus grands dégâts.

"Le navire sardo-napolitain *Ferdinando* était la trombe tourbillonner sur la rade avec un bruit formidable, n'étant, hélas! que trop sûrs de ses ravages, nous ne pouvions nous soustraire à la vue de ce spectacle, et notamment sur Parsenal, où elle causa les plus grands dégâts.

"Le navire sardo-napolitain *Ferdinando* était [illegible] ; 4 fois de 4 enfants en même temps, 7 fois de 3 enfants et 10 fois de jumeaux, 1 fois de 5 enfants, qui tous vécurent. La deuxième femme était déjà accouchée 7 fois : 1 fois de 3 enfants à la fois et 6 fois de jumeaux ; en tout 15 enfants également vivants.

Ce patriarche russe avait donc, à cette époque 79 enfants vivants. Cette fécondité extraordinaire a été constatée par plusieurs cas en Russie. Ainsi, la paysanne Gastorowa, du village de Dolgom, situé dans le cercle de Jeletz, gouvernement de Tchernigof, accoucha, le 1er mars 1854, de 5 enfants, 2 garçons et 3 filles, qui moururent tous le même jour. Dans le cercle de Tschernigof, à Torgow, la femme du paysan Kouchnir nommée Stepanida, accoucha de 4 garçons vivants, dont l'un mourut le lendemain. Dans le village d'Iwokitsa, du cercle de Wologda, la paysanne Awdotja Koroneva accoucha, le 26 mai 1854, de 4 enfants, qui tous demeurèrent vivants. Le 3 décembre